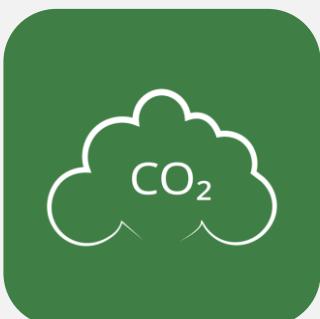




La Société Nouvelle

Mesurer, Informer
pour une économie durable



Empreinte Sociétale

Guide 2026



Contribution à l'économie nationale

Codification : ECO

Description

L'indicateur « Contribution à l'économie nationale » mesure la **part de la valeur produite sur le territoire français**.

Il s'exprime en pourcentage de la valeur (%).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant un taux de contribution de 80 % signifie que 80 % de la valeur économique produite est « réalisée » en France, et donc que 20 % correspond à des importations.*

Méthodologie

Pour produire cette empreinte *économie intérieure*, chaque entreprise comptabilise 100 % de sa valeur ajoutée nette, si elle est localisée en France ; sinon elle le fait au prorata de ses effectifs en France.

Elle y ajoute les contributions indirectes liées à ses consommations, obtenues à grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La valeur est ensuite rapportée au volume de la production, pour être exprimée en pourcentage.

Objectifs sectoriels

Aucun objectif sectoriel n'est défini pour cet indicateur.



Contribution aux métiers d'art et aux savoir-faire

Codification : ART

Description

L'indicateur « Contribution aux métiers d'art et aux savoir-faire » mesure la **part de la valeur produite par des entreprises artisanales**.

Il s'exprime en pourcentage de la valeur (%).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant un taux de contribution de 40 % signifie que 40 % de la valeur économique produite est « réalisée » par des entreprises artisanales.*

Méthodologie

Pour produire cette empreinte *artisanat*, chaque entreprise comptabilise 100% de sa valeur ajoutée nette si elle répond à un des deux critères suivants :

- son activité principale est inscrite au sein de la NAFA (nomenclature française des activités artisanales)
- elle est labellisée EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant)

Elle y ajoute les contributions indirectes liées à ses consommations, obtenues à grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La valeur est ensuite rapportée au volume de la production, pour être exprimée en pourcentage.

Objectifs sectoriels

Aucun objectif sectoriel n'est défini pour cet indicateur.



Contribution aux acteurs d'intérêt social

Codification : SOC

Description

L'indicateur « Contribution aux acteurs d'intérêt social » mesure la **part de la valeur produite par des entreprises ayant une finalité sociale** (pour la société).

Il s'exprime en pourcentage de la valeur (%).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant un taux de contribution de 60 % signifie que 60 % de la valeur économique produite est « réalisée » par des entreprises ayant une finalité sociale.*

Méthodologie

Pour produire cette empreinte *économie sociale*, chaque entreprise comptabilise 100% de sa valeur ajoutée nette si elle répond à un des critères suivants :

- l'entreprise est une structure de l'ESS
- l'entreprise dispose de l'agrément ESUS
- l'entreprise dispose de la qualité de société à mission
- l'entreprise a inscrit une raison d'être dans ses statuts (au sens de la loi PACTE)

Elle y ajoute les contributions indirectes liées à ses consommations, obtenues à grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La valeur est ensuite rapportée au volume de la production, pour être exprimée en pourcentage.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels préconisés pour cet indicateur sont construits autour d'un objectif défini par La Société Nouvelle, visant à ce que l'ensemble des entreprises françaises inscrivent une raison d'être dans leurs statuts d'ici à 2050.



Indice d'écart des rémunérations femmes/hommes

Codification : GEQ

Description

L'indicateur « Indice d'écart des rémunérations femmes/hommes » mesure l'**écart absolu moyen, entre le taux horaire brut moyen des femmes et celui des hommes**, au sein des effectifs des unités légales intervenant dans le processus de production.

Il s'exprime en pourcentage du taux horaire brut moyen (%).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant un indice de 8 % signifie qu'en moyenne, au sein des effectifs de chaque entreprise présente dans la chaîne de valeur (l'entreprise en question comprise), l'écart entre les taux horaires bruts des femmes et des hommes représente 8 % du taux horaire brut interne.*

Méthodologie

Pour produire cet indice, chaque entreprise mesure l'écart au sein de ses effectifs (écart entre le taux horaire moyen des femmes et celui des hommes).

Elle fait ensuite une moyenne avec les écarts présents en amont de sa chaîne de valeur, grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La moyenne est pondérée par les montants (montant des consommations ou valeur ajoutée nette pour l'entreprise), pour prendre en compte les écarts au prorata de leur importance au sein de la production de l'entreprise.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels préconisés pour cet indicateur sont construits autour d'un objectif défini par La Société Nouvelle, visant un écart moyen inférieur à 1% entre le taux horaire moyen des femmes et celui des hommes, à horizon 2050.



Indice d'écart des rémunérations

Codification : IDR

Description

L'indicateur « Indice d'écart des rémunérations » mesure l'**écart moyen entre le taux horaire brut moyen du 1^{er} et du 9^{ème} décile**, au sein des effectifs des unités légales intervenant dans le processus de production.

Il s'agit d'un rapport sans unité, supérieur ou égale à 1.

Clé de lecture : *Une entreprise affichant un indice de 3,5 signifie qu'en moyenne, au sein des effectifs des entreprises présentes dans la chaîne de valeur (l'entreprise en question comprise), les taux horaires bruts les plus hauts (10%) sont au moins 3,5 fois supérieurs aux taux horaires les plus bas (10%).*

Méthodologie

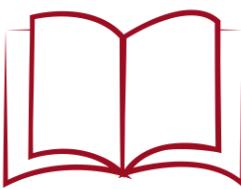
Pour produire cet indice, chaque entreprise mesure l'écart au sein de ses effectifs (rapport interdécile entre le plus bas des taux horaires bruts les 10% plus hauts et le plus haut des taux horaires bruts les 10 % plus bas).

Elle fait ensuite une moyenne avec les écarts présents en amont de sa chaîne de valeur, grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La moyenne est pondérée par les montants (montant des consommations ou valeur ajoutée nette pour l'entreprise), pour prendre en compte les écarts au prorata de leur importance au sein de la production de l'entreprise.

Objectifs sectoriels

Aucun objectif sectoriel n'est défini pour cet indicateur.



Contribution à l'évolution des compétences et des connaissances

Codification : KNW

Description

L'indicateur « Contribution à l'évolution des compétences et des connaissances » mesure la **part de la valeur produite fléchée vers la formation, l'enseignement et la recherche.**

Il s'exprime en pourcentage de la valeur (%).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant un taux de contribution de 4 % signifie que 4 % de la valeur économique produite est fléchée vers des activités de formation ou de recherche.*

Méthodologie

Pour produire cette empreinte, chaque entreprise valorise ses contributions directes et ses activités internes liées à la formation ou à la recherche :

- Rémunérations brutes liées à des contrats de formation (apprentissage, etc.)
- Indemnités de stage
- Rémunérations brutes liées à des travaux de recherche
- Rémunérations brutes liées aux temps de suivi de formation
- Taxe d'apprentissage et contribution à la formation professionnelle continue

Si l'entreprise est rattachée au secteur de l'enseignement ou de la recherche, elle comptabilise directement 100 % de sa valeur ajoutée nette.

Elle y ajoute les contributions indirectes liées à ses consommations, obtenues à grâce aux taux de contribution de la production de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La valeur est ensuite rapportée au volume de la production, pour être exprimée en pourcentage.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels préconisés pour cet indicateur sont construits à partir de l'objectif de la loi de Programmation de la Recherche (LPR), visant un effort de R&D national à hauteur de 3 % du PIB, d'ici à 2030.



Intensité d'émission de gaz à effet de serre

Codification : GHG

Description

L'indicateur « Intensité d'émission de gaz à effet de serre » mesure la **quantité émise de gaz à effet de serre par unité de la valeur produite**.

Il s'exprime en grammes de CO₂ équivalent par euro (gCO₂e/€).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant une intensité de 220 gCO₂e/€ signifie qu'en moyenne, 220 grammes de CO₂ sont émis pour chaque euro de chiffre d'affaires i.e. pour chaque euro de biens/services vendus.*

Méthodologie

Pour produire cette empreinte carbone, chaque entreprise comptabilise les émissions directes de gaz à effet de serre liées à ses opérations selon la méthodologie du SCOPE 1 du BEGES.

Elle y ajoute les émissions indirectes liées à ses consommations, obtenues à grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La valeur est ensuite rapportée au volume de la production, pour être exprimée en intensité monétaire.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels préconisés pour cet indicateur sont construits à partir des budgets carbone de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de l'objectif de réduction de 50% des émissions intérieures d'ici 2030 par rapport à 1990.



Intensité de consommation d'énergie

Codification : NRG

Description

L'indicateur « Intensité de consommation d'énergie » mesure la **quantité consommée d'énergie par unité de la valeur produite**.

Il s'exprime en kilojoules par euro (kJ/€).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant une intensité de 1400 kJ/€ signifie qu'en moyenne, 1400 kilojoules sont consommés pour chaque euro de chiffre d'affaires i.e. pour chaque euro de biens/services vendus.*

Méthodologie

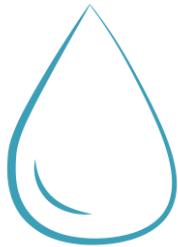
Pour produire cette empreinte énergétique, chaque entreprise comptabilise les consommations énergétique liées à ses opérations. Les produits énergétiques pris en compte sont l'électricité, les énergies fossiles (carburant, gaz, etc.), la biomasse, la chaleur/le froid issu d'un réseau de distribution, et les énergies d'origine renouvelable transformées (éolien, photovoltaïque, etc.).

Elle y ajoute les consommations indirectes liées à ses consommations, obtenues à grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La valeur est ensuite rapportée au volume de la production, pour être exprimée en intensité monétaire.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels préconisés pour cet indicateur sont construits à partir de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et de l'objectif de réduction de 16,5 % de la consommation finale d'énergie en 2028 par rapport à 2012.



Intensité de consommation d'eau

Codification : WAT

Description

L'indicateur « Intensité de consommation d'eau » mesure la **quantité consommée d'eau par unité de la valeur produite**.

Il s'exprime en litres par euro (L/€).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant une intensité de 2,4 L/€ signifie qu'en moyenne, 2,4 litres d'eau sont nécessaires pour chaque euro de chiffre d'affaires i.e. pour chaque euro de biens/services vendus.*

Méthodologie

Pour produire cette empreinte eau, chaque entreprise comptabilise les consommations d'eau liées à ses opérations, à partir du réseau de distribution et des éventuels prélèvements directs effectués.

Elle y ajoute les consommations indirectes liées à ses consommations, obtenues à grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La valeur est ensuite rapportée au volume de la production, pour être exprimée en intensité monétaire.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels préconisés pour cet indicateur sont construits à partir de du Plan eau, et de l'objectif associé de réduire de 10 % le volume des prélèvements en eau, d'ici 2030 par rapport à 2020.



Intensité d'extraction de matières premières

Codification : MAT

Description

L'indicateur « Intensité d'extraction de matière première » mesure la **quantité extraite de matières premières par unité de la valeur produite**.

Il s'exprime en grammes par euro (g/€).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant une intensité de 870 g/€ signifie qu'en moyenne, 870 grammes de matières ont été extraites pour chaque euro de chiffre d'affaires i.e. pour chaque euro de biens/services vendus.*

Méthodologie

Pour produire cette empreinte matière, chaque entreprise comptabilise la quantité de matières extraites dans le cadre de ses activités (cela concerne principalement les entreprises du secteur minier ou de la sylviculture).

Elle y ajoute les quantités extraites liées à ses consommations, obtenues à grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La valeur est ensuite rapportée au volume de la production, pour être exprimée en intensité monétaire.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels préconisés pour cet indicateur sont construits à partir de l'objectif associé à la loi Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), visant une haussse 30 % du rapport entre le produit intérieur brut et la consommation intérieure de matières, de 2010 à 2030 ; conformément aux recommandations de l'OCDE, énoncées au sein du rapport *Policy Guidance on Resource Efficiency*.



Intensité de production de déchets

Codification : WAS

Description

L'indicateur « Intensité de production de déchets » mesure la **quantité produite de déchets par unité de la valeur produite**.

Il s'exprime en grammes par euro (g/€).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant une intensité de 70 g/€ signifie qu'en moyenne, 70 grammes de déchets sont générés pour chaque euro de chiffre d'affaires i.e. pour chaque euro de biens/services vendus.*

Méthodologie

Pour produire cette empreinte déchets, chaque entreprise comptabilise le poids de déchets générés dans le cadre de ses opérations (déchets industriels et déchets assimilés aux ordures ménagères).

Elle y ajoute les déchets indirects liés à ses consommations, obtenues à grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La valeur est ensuite rapportée au volume de la production, pour être exprimée en intensité monétaire.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels préconisés pour cet indicateur sont construits à partir du Plan National de Prévention des Déchets (PNPD), et de l'objectif inscrit dans la loi AGEC visant une réduction de 5 % de la quantité de déchets des activités économiques par unité de valeur produite, d'ici à 2030, par rapport à 2010.



Intensité d'utilisation de produits dangereux

Codification : HAZ

Description

L'indicateur « Intensité d'utilisation de produits dangereux » mesure la **quantité utilisée de substances chimiques dangereuses pour la santé et/ou l'environnement par unité de la valeur produite.**

Il s'exprime en grammes par euro (g/€).

Clé de lecture : *Une entreprise affichant une intensité de 16 g/€ signifie qu'en moyenne, 16 grammes de produits dangereux sont nécessaires pour chaque euro de chiffre d'affaires i.e. pour chaque euro de biens/services vendus.*

Méthodologie

Pour produire cette empreinte, chaque entreprise comptabilise la quantité de produits dangereux utilisée, dès lors qu'elle est soumise à la réglementation REACH.

Elle y ajoute les quantités indirectes utilisées, liées à ses consommations, obtenues à grâce aux empreintes sociétales de ses fournisseurs, disponibles au sein du répertoire SINESE.

La valeur est ensuite rapportée au volume de la production, pour être exprimée en intensité monétaire.

Objectifs sectoriels

Aucun objectif sectoriel n'est défini pour cet indicateur.